

La maison intercommunale des familles est un lieu d'écoute ouvert à tous les habitants du territoire, quel que soit leur âge.

Les échanges avec les professionnels de la prévention santé et social sont confidentiels et gratuits.

La maison intercommunale des familles offre une large de service dans ses murs, en itinérance au plus près des habitants, mais aussi dans les établissements scolaires.

## J'ai besoin de parler de ce que je vis

Toute personne est susceptible de traverser des moments plus délicats que d'autres. Stress, angoisse, mal-être, etc. les formes de son expression sont multiples.

Le domaine d'activité de la maison intercommunale des familles est la prévention et la promotion de la santé globale de la personne (santé mentale y comprise).

Pour aider les personnes confrontées à ces périodes délicates, la maison intercommunale des familles déploie deux dispositifs, l'un dans ses locaux, l'autre en itinérance sur le territoire.

### **Passerelle santé**

Ouvert à tous, le dispositif "Passerelle santé" est gratuit, confidentiel, anonyme et sans obligation d'autorisation parentale pour les mineurs.

La personne est accueillie la première fois par une travailleuse sociale. Ensemble elles clarifient la demande de la personne. La travailleuse sociale évalue les besoins et détermine les bons interlocuteurs à mettre en relation.

Le dispositif "Passerelle santé" propose jusqu'à 4 entretiens avec un psychologue. Si la situation nécessite une prise en charge supplémentaire, en accord avec la personne, le psychologue l'oriente vers un lieu adapté à sa situation.

Passerelle santé, c'est à la maison intercommunale des familles, avec ou sans rendez-vous :

- Le mercredi de 13h30 à 16h30
- Le jeudi de 13h30 à 16h30

### **En route vers la santé**

Le dispositif itinérant de la maison intercommunale des familles adopte le même système de fonctionnement hors de ses murs. Un accueil ouvert à toutes les personnes, sans obligation d'autorisation parentale pour les mineurs. Un accueil gratuit, confidentiel et anonyme.

Seule différence, les jours, horaires et lieux de rencontre avec le "bus, en route vers la santé" dont les passages dans les communes sont variables.

Le bus peut doublement aller vers les habitants, car il leur est possible de prendre rendez-vous avec son équipe.

[En savoir + sur "En route vers la santé"](#)

## J'ai des questions sur mes droits, sur ma santé

## Addictions : avec Point-Virgule

La maison intercommunale des familles accueille des permanences : addictions. Elles sont réalisées par Point-Virgule. Point-Virgule est l'un des dispositifs de l'association du Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative. Il s'agit d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui propose un accueil et un accompagnement pour toute personne concernée par une problématique addictive (avec ou sans substance). Les jeunes de 12 à 25 ans peuvent être reçus dans le cadre du dispositif Consultations Jeunes Consommateurs (CJC). Les mineurs peuvent venir sans autorisation parentale. L'entourage peut également être reçu dans un espace de parole différencié.

Les consultations ont lieu du lundi au vendredi.  
 Elles sont gratuites, anonymes et confidentielles.  
 La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 04 76 17 21 21.

## Violences : avec France victimes Grenoble

La maison intercommunale des familles accueille chaque semaine France victimes Grenoble, une association agréée par le ministère de la justice.

Cette permanence psychologique et juridique vient en aide aux victimes d'accident de la route, de catastrophe naturelle, d'agression physique ou sexuelle, de violence conjugale ou intra-familiale, d'harcèlement, de conflit familiaux, de discrimination.

La permanence propose une écoute. Elle est aussi un lieu d'information sur les droits des personnes, qui peut aller jusqu'à un accompagnement juridique si nécessaire.

- Permanence les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Gratuite, sur rendez-vous au 04 56 33 30 20.

## Des sensibilisations auprès des solaires

### En pratique

Les infos pratiques sur la mison intercommunales des familles.

Adresse : 7 rue du colombier, 38160 Saint-Marcellin (face à la gare)

Téléphone : 04 56 33 30 20

Formulaire de contact

### Horaires d'ouverture :

- Lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h

# Et aussi...

Dans la famille prévention santé et sociale...



**Maisons de santé & hôpital**

**Maison des familles**

**En route vers la santé**

**Annuaire pros de santé**